

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Documents Communiqués.

Par décret du ministre de la guerre.
Il est créé trois inspecteurs des camps régionaux.

Ces inspecteurs seront chargés de visiter les camps et de contrôler les divers services. Ils rendront compte au ministre, après chacune de leurs tournées, de l'état du camp, au point de vue de son aménagement, de l'hygiène, de l'avancement des travaux. Ils le renseigneront également sur la situation des troupes, leur degré d'instruction, sur l'état de leur équipement, de leur armement, et sur le chiffre de l'effectif qui est immédiatement disponible et prêt à entrer en ligne.

Enfin, ils contrôleront les services de la comptabilité et de l'intendance et se feront communiquer tous les registres à ce destinés.

Ils écouteront les observations des chefs de service et les consigneront dans leur rapport au ministre.

Les camps sont répartis entre les inspecteurs, de la manière suivante :

1^{re} Inspection : Camps de St-Omer (d'Hellevault), de Cherbourg (presqu'île de Cotentin), et de Conlie ;

2^e Inspection : Camps de la Rochelle, de Bordeaux, de Toulouse et de Montpellier ;

3^e Inspection : Camps de Nevers, de Clermont-Ferrand, de Lyon et du Pas-des-Lançiers.

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT DE PARIS.

L'avis suivant a été communiqué aux journaux :

29 novembre 1870.

Le Gouvernement invite le public à se tenir en garde contre les bruits qui pourraient circuler.

Les opérations militaires entreprises par le gouverneur de Paris sont complètes ; elles comportent de feintes attaques et de feintes retraites. Il est donc impossible de rien préjuger annonçant la prise ou l'évacuation de tel ou tel poste. Les indications de cette nature pourraient parvenir à l'ennemi et lui dévoiler nos desseins.

Les mouvements préparatoires ont été accomplis par nos troupes avec un courage et un entrain qui remplissent leurs chefs d'espoir et de confiance.

En présence d'événements imminents, chaque citoyen doit comprendre que le devoir est la réserve et le calme.

Après ces observations, on nous permettra de nous borner à dire que sur les points principaux des avancées, nos troupes ont occupé des positions qui leur avaient été désignées et qu'elles sont en mesure d'agir.

Le Gouvernement de la défense nationale, considérant que, dans la situation actuelle, le récit relatif aux faits de guerre, de quelque nature qu'il soit, peut, à l'insu des auteurs de ce récit, et même contre leur volonté, compromettre les intérêts de la défense,

Décrète :

Tout compte-rendu ou tout récit d'opérations militaires, de mouvements de troupes, d'actes de guerre, autres que ceux publiés par autorité militaire, sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Tout journal qui contreviendra à cette interdiction sera suspendu.

Fait à Paris, le 29 novembre 1870.

JULES FAVRE, JULES SIMON, EMMANUEL ARAGO, ERNEST PICARD, EUGÈNE PELLETAN, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS.

Chronique Politique.

Trois grands crimes ont été commis par le même coupable, Sadowa, Sedan et Metz, crimes destructifs de toutes les lois constitutives de la société. Un long cri d'indignation à ce dernier, qui comble la mesure, va s'élever d'un bout de l'Europe à l'autre. Mais que peuvent ces manifestations individuelles, si vous, souverains, qui avez le pouvoir en main, sous prétexte de neutralité, les laissez s'accomplir sous vos yeux sans vous y opposer ? A quel titre pourrez-vous réclamer le respect de vos droits, si vous ne faites pas respecter ces mêmes droits dans les autres. La neutralité est l'absence de toute sanction du droit. Toutes les propriétés sont solidaires, ou il n'y a plus de propriété.

S'il n'y a plus de lois respectées, si la force prime le droit, suivant l'expression de l'infâme criminel, la société est dissoute. Si les velléités des peuples n'ont plus de valeur, c'est le chaos.

Que devient l'équilibre européen, que l'on allègue à tout propos comme étant la base de la tranquillité, si les forts non-seulement ne soutiennent pas les faibles, mais encore s'allient pour les opprimer, comme on l'a fait contre le Danemark ? Nous marchons vers un renversement général de toutes les bases de l'ordre. Craignez le renouvellement des horreurs de 93, si votre indifférence pour le bien et le mal laisse germer dans l'esprit des scélérats le désir de les recommencer.

Le besoin devient évident d'un congrès permanent de toutes les puissances de l'Europe.

Quelle est la pensée qui détermine les hommes à s'aller jeter au-devant des balles et des boulets ? C'est l'honneur militaire. Que devient l'honneur militaire devant de pareils attentats ? Les malheurs qui en sont résultés font frémir : tout les sentiments généreux, sont éteints. La vie humaine a été sacrifiée avec une profusion qu'aucune époque ne rappelle, et l'affreuse catastrophe des carrières de Jaucour ne prouve que trop que l'abus de la force provoque des vengences horribles à leur tour. Les hommes deviennent des tigres. Est-ce là l'état normal que nous devons accepter ?

Vous-mêmes, Messieurs les officiers Prussiens, qui professez ce métier des armes, le plus noble de tous, mais aussi le plus sensible sur le point d'honneur, qui avez concouru à ces malheurs, parce qu'une obéissance passive due à des chefs vous commandait, reconnaissez que cette obéissance a cessé d'être due à de pareils abus ; et si jusqu'ici vous avez été de nobles militaires, vous ne seriez plus maintenant que les ignobles seides de l'infamie.

LAMARQUE.

ARMÉE DE LA LOIRE

Le ministre de la guerre a adressé aux préfets les dépêches suivantes :

« Le mouvement de l'armée de la Loire s'est continué ; il a donné lieu à une série d'enga-

gements sans avantage marqué d'aucun côté. Dans l'un d'eux, le général de Sonnis, emporté par son élan, a été blessé et fait prisonnier.

Cet incident a déterminé un temps d'arrêt dans la marche du 17^e corps ; du reste, nous gardons nos positions et le moral des troupes est excellent. »

Tours, 4 déc., 2 h. 5 du soir.

L'armée de la Loire ayant devant elle une énorme concentration de forces ennemies a discontinué son mouvement et reprend les fortes positions qu'elle occupait devant Orléans. Cette accumulation d'efforts contre l'armée de la Loire devra faciliter d'autant le mouvement de l'armée de Paris.

Dans l'Est on signale un engagement heureux entre Autun et Arnay. L'ennemi a été vigoureusement poursuivi : un détachement prussien a été surpris, hier matin, à Pesne près Auxonne, a laissé sur le terrain 4 tués, 2 blessés, 1 prisonnier ; le chef prussien tué.

Dimanche matin le gouvernement a communiqué la note qui suit :

« L'armée de la Loire a discontinué son mouvement par suite de la vive résistance qu'elle a rencontrée. L'ennemi paraît s'être concentré en masses considérables entre Pithiviers, Arthenay et Orgères. »

Plusieurs engagements sans résultat marqué d'aucun côté ont eu lieu sur divers points. Dans l'un d'eux le général de Sonnis, qui commandait le 17^e corps, emporté par son élan, a été blessé et fait prisonnier ; il en est résulté une certaine émotion dans son corps, qui n'a pas tardé à reprendre son aplomb.

Devant cette résistance plus grande qu'on ne l'avait supposée, l'armée a dû rentrer dans les fortes positions qu'elle occupait depuis Orléans, et ajourner la continuation de son élan. Si la tâche qui lui incombe se trouve ainsi plus lourde, en revanche, on dégage par là l'armée de Ducrot, qui n'aura pas à combattre les masses qu'on présumait devoir se porter à sa rencontre et qui sont actuellement retenues devant Orléans. »

Le bruit court, en effet, que Ducrot continuerait sa marche.

Comme on vient de le voir, les Prussiens ont repris toutes les positions perdues par eux la veille.

Ces positions étaient au nombre de cinq, s'étendant, sur un espace d'environ 20 kilomètres, de Patay à Arthenay.

Le général de Sonnis n'a été fait prisonnier qu'à cause de la blessure grave qui a empêché ses soldats de l'enlever du champ de bataille.

Le général est jeune encore, d'une grande capacité militaire, d'une bravoure héroïque, et possédant toutes les brillantes qualités d'un général d'avant-garde.

Ses troupes, qui l'ont admiré à l'action, sauront le venger.

On comprendra la réserve avec laquelle, en ce moment, il faut parler des opérations militaires qui se poursuivent sous les murs de Paris et à l'armée de la Loire.

A Paris, le général Ducrot a maintenu toutes les positions qu'il a prises à l'ennemi, et le tient en respect avec les forces considérables en hommes et en artillerie dont il dispose. Le général est appuyé par d'autres mouvements

combinés qui s'exécutent en vue de le fortifier sur sa droite et sur sa gauche.

A l'armée de la Loire, les mouvements sont conduits avec une prudence extrême, et notre position est bonne. Les engagements se succèdent presque sans interruption sur la vaste ligne de bataille, avec des alternatives de succès et de petits échecs. Mais nous n'en poursuivons pas moins notre but, et nos généraux sont pourvus de tout ce qu'il faut pour réaliser ce qu'ils tentent.

Les dépêches prussiennes nous apportent des informations nouvelles sur les journées des 29 et 30 novembre à Paris. Le prince de Weimar constate que les Wurtembourgeois ont subi les pertes suivantes : huit officiers tués, trente-deux blessés, quatre cents soldats tués et six cents blessés. Le prince ajoute qu'il a perdu beaucoup de chevaux et d'artillerie.

Ces pertes, de l'aveu de nos ennemis, sont plus considérables que celles accusées dans la dépêche française.

NOUVELLES DE PARIS.

En attendant les lettres de Paris, deux aéronautes arrivés à Tours donnent verbalement quelques détails sur les événements militaires du 30 novembre et du 1^{er} décembre autour de la capitale.

Comme on le sait, l'action a débuté dans la nuit du 28 au 29, et c'est le général Ducrot, chargé de l'attaque principale, qui a commencé le mouvement.

Le passage de la Marne, qui était fixé pour cette même nuit, n'a pu avoir lieu, par suite d'un débordement de la rivière ; il ne s'est effectué que le lendemain 30.

Pendant ce temps, le général Vinoy, chargé de l'attaque au sud, faisait, dans la journée du 29, son mouvement en avant et le poussait même très-loin, lorsqu'ayant appris que le général Ducrot avait été forcé d'ajourner le passage de la Marne, il s'arrêta. Il eût été imprudent, en effet, de s'avancer trop avant, puisque le général Vinoy avait mission d'appuyer le mouvement du général Ducrot. Le général Vinoy dut donc se replier, mais sans y être contraint par l'ennemi.

Pour les articles non signés : P. GONN.

Faits Divers.

Un télégramme de Londres, signé du prince de la Moskowa, dément les bruits répandus au sujet d'un traité secret entre l'ex-empereur et le roi Guillaume.

— Le bruit court à Londres que M. de Bismarck, en vue de regagner les sympathies du cabinet britannique, proposerait de placer le canal de Suez sous le protectorat de l'Angleterre.

— Il vient de paraître à Bruxelles un nouveau journal intitulé le Drapeau. Il a pour rédacteur en chef M. Granier de Cassagnac.

— L'Électeur libre assure que, dans la nuit du 28 au 29, veille de la grande sortie, les forts de Paris n'ont pas tiré moins de deux mille coups sur les ouvrages de l'ennemi.

— M. Wahsburn, ministre des États-Unis, est sorti des remparts pour assister à une partie de l'action.

— Le bruit a couru à Londres que le

Guillaume et son état-major auraient quitté Versailles pour aller s'établir à Meaux.

Au moment de la grande sortie de l'Hay, on a beaucoup observé deux corps d'un aspect pittoresque. C'étaient d'abord 5.000 soldats du génie, la pioche en main, le fusil sur l'épaule, s'avancant avec résolution au premier rang.

En second lieu, 5.000 marins, la fleur des francs-tireurs. Indépendamment de leurs fusils, ils étaient armés de haches, de revolvers. Ils ont, paraît-il, une consigne spéciale : celle d'aborder l'artillerie prussienne, de tuer ceux qui la servent et d'enclouer ou de prendre les canons.

Un de ces corps a écrit une devise sur l'un de ses fanions : « Qui s'y frotte, s'y pique. »

Le gouvernement fait faire du charbon de bois dans tous les environs de Paris. Le bois de Boulogne est rempli de tertres de terre recouvrant du bois qui brûle lentement jusqu'à sa conversion en charbon.

Nous lisons dans l'Echo du Loiret le fait suivant, que nous reproduisons, mais nous en laissons toute la responsabilité à cette feuille :

On nous a raconté un fait qui vient de se passer à l'armée de la Loire : un capitaine français, déguisé en marchand d'avoine, s'était rendu au camp prussien pour prendre des renseignements sur les forces et la position de l'ennemi. A son retour il rencontra trois espions prussiens qui se dirigeaient vers le camp français, et qu'il reconnut pour les avoir vus. Il leur demanda la permission de prendre place derrière eux dans leur voiture, et une fois monté, il tira de sa poche un revolver à six coups, menaça le premier qui tournerait la tête de lui brûler la cervelle, et leur ordonna de le conduire au quartier-général français, où ils furent à l'instant faits prisonniers, convaincus d'espionnage par la cour martiale et fusillés dans les vingt-quatre heures.

Le Journal d'Indre-et-Loire rétablit en ces termes la vérité d'un incident qui a fait l'objet de récits absolument erronés dans la ville de Tours :

Le général de Barral était à dîner dans un hôtel, avec un aide-de-camp et plusieurs autres personnes, lorsqu'un individu en habits bourgeois, et qui se faisait remarquer par ses allures excentriques, entra dans la salle. Cet homme se fit servir successivement deux bouteilles de vin fin et un café qu'il absorba rapidement. Il demanda un second café qui lui fut refusé.

En allant et venant dans la salle, il gesticulait vivement, et prononçait à mi-voix des paroles parmi lesquelles on aurait distingué celles-ci : « Il y a des gens qui ont des décorations et qui ne les méritent pas !... »

Cette injure s'adressait évidemment à M. de Barral, qui portait les insignes de la Légion d'honneur.

Tout-à-coup l'individu s'avance vers le bout de la table occupé par les convives, porte la main à sa ceinture, et en tire un revolver qu'il semble vouloir diriger contre M. de Barral ; mais à cet instant on l'arrête, on s'empare de sa personne, et il est immédiatement conduit au poste du Musée.

Une instruction judiciaire a été commencée immédiatement.

Si l'on en croit la rumeur publique, cet individu ne connaîtrait nullement le général de Barral. Etranger de nos contrées, il serait venu d'un de nos ports de l'Ouest, à Tours, avec une compagnie de francs-tireurs, arrivée récemment de Montevideo.

On dit aussi qu'il aurait acheté dans notre ville le revolver dont il était porteur. Chez l'armurier où l'achat a été fait, il aurait oublié un sac contenant des papiers pouvant servir à établir son identité et qui ont été saisis.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis plusieurs jours, le froid sévit avec intensité. Chaque matin, le thermomètre descend à cinq ou six degrés au-dessous de zéro.

Dimanche, il a tombé beaucoup de neige sur notre pays.

Dimanche soir, une dépêche parvenue à Saumur annonçait l'arrivée d'un convoi de blessés. M. le sous-préfet a fait prévenir aussitôt les habitants de la ville, demandant à tous les propriétaires de chevaux et voitures le secours de leurs équipages.

A neuf heures et demie du soir, un roulement de tambour annonçait que le train était attendu en gare. Aussitôt les ponts ont été sillonnés d'un nombre considérable de véhicules de tous genres et de toutes sortes.

La foule envahissait la gare : chacun muni de provisions et d'argent pour soulager les victimes.

Mais le train n'est pas arrivé. A onze heures du soir, la foule s'est séparée, et les voitures ont quitté le chemin de fer à minuit.

Hier matin, à cinq heures et demie, le train est entré en gare ; aussitôt le tambour a parcouru nos rues, faisant un nouvel appel au dévouement de la population. En moins d'une demi-heure, la gare a été envahie comme la veille, et les blessés ont été pourvus de tous les secours nécessaires.

M. le docteur Besnard présidait à la classification des blessés dans les divers dépôts de la ville.

M. Abellard n'a pas quitté la gare ; il était accompagné de M. Bodin, maire.

Tous les blessés donnent des renseignements fort intéressants sur nos positions, renseignements que nous ne pouvons publier. Ils sont pleins d'espoir. Notre armée ne craint que l'artillerie prussienne, qui répand sur nos troupes une grêle de bombes et d'obus. Mais, dès que les Français atteignent les régiments ennemis, ceux-ci sont perdus et se dispersent en complète déroute.

Le service des trains pour voyageurs a été complètement interrompu samedi et dimanche entre Tours et Angers.

Il a repris en partie dans la journée d'hier.

Hier, vers onze heures du matin, un ballon est passé au dessus de notre ville. Il est apparu à l'horizon à la pointe de la prairie d'Offard. Le vent le poussait vers Saint-Martin ; mais, arrivé au dessus de Vivy, un courant l'a ramené sur la ville, qu'il a traversée assez peu élevé pour qu'on pût distinguer la nacelle et deux voyageurs.

On croyait qu'il allait atterrir dans la plaine de Doué ; plusieurs voitures sont parties au-devant de lui ; des gendarmes à cheval et une dizaine de cavaliers. Il n'en a rien été ; cet aérostat a traversé tout le pays et a disparu sous l'horizon au delà du Puy-Notre Dame, se dirigeant sur les Deux-Sèvres.

DERNIÈRE HEURE.

Le ballon a pris terre sur le territoire de la commune de Neuil-sous-Passavant, à 28 kil. de Saumur. On en a été informé par une dépêche arrivée à 3 h. du soir.

On a de bonnes nouvelles de Paris : deux nouveaux et brillants combats.

Deux voitures sont parties de Saumur pour ramener les aéronautes et leur matériel ; on parle de 500 kil. de dépêches.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

CONSEIL DE RÉVISION

Arrêté.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, Vu : 1° Les décrets des 2 et 7 novembre 1870, relatifs à la mobilisation de tous les hommes de 21 à 40 ans ;

2° L'article 3 du décret du 22 novembre 1870, ainsi conçu :

« Sont annulées toutes les exemptions antérieurement accordées, même pour cause d'infirmités, par les conseils de révision qui

ont statué avant le 2 novembre, et leurs décisions sont déclarées non avenues ; »

3° L'article 8 du décret du 25 novembre de la même année, portant que l'appel des mobilisés et autres contingents désignés à l'art. 1^{er} dudit décret, aura lieu à partir du 1^{er} décembre prochain, savoir : les mobilisés du premier ban entre le 1^{er} et le 10 décembre, et les mobilisés des autres bans entre le 20 et le 30 décembre ;

4° Notre arrêté du 10 novembre prescrivant la révision des exemptions accordées par les conseils de révision dans les séances des 6, 7 et 8 octobre 1870, pour l'une des infirmités suivantes : calvitie, myopie, mauvaises dents, faiblesse et défaut de taille.

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Les conseils de révision institués en exécution des décrets des 2 et 22 novembre, susvisés, se réuniront pour leurs opérations, aux lieux, jours et heures indiqués au tableau ci-après.

Art. 2. — Sont convoqués devant le conseil :

1° Tous les gardes nationaux mobilisés célibataires ou veufs sans enfants, de 21 à 40 ans, qui ont été exemptés pour infirmités par les conseils de révision ayant siégé avant le 2 novembre ;

2° Les hommes mariés ou veufs avec enfants qui auront 21 ans accomplis et moins de 30 ans au jour des opérations des conseils de révision, pour le canton auquel ils appartiennent.

Les réclamations produites par des inscrits au sujet de leur âge, devront toujours être appuyées d'un bulletin de naissance.

Art. 3. — Les appelés, s'ils le réclament, pourront faire entendre leur médecin.

Art. 4. — Les présidents des conseils de révision prendront note des hommes qui ont déjà servi. Seront considérés comme tels les jeunes soldats des deuxième portions.

Art. 6. — La publication du présent arrêté tiendra lieu de toute autre convocation.

Art. 7. — Les gardes nationaux mobilisés qui ne se présenteront pas devant le conseil seront considérés comme propres au service, et ne pourront plus être réformés que par les commissions spéciales instituées auprès des bataillons en marche.

A Angers le 1^{er} décembre 1870.

Le Préfet, M. AGELARD.

Itinéraire du conseil de révision dans l'arrondissement de Saumur.

Saumur (Nord-Est), à Saumur, à la mairie, lundi 5 décembre, à 8 heures.

Saumur (Sud), à Saumur, à la mairie, mardi 6 décembre, 8 heures.

Saumur (Nord-Ouest), à Saumur, à la mairie, mercredi 7 décembre, à 8 heures.

Gennez, à Saumur, à la mairie, mercredi 7 décembre, à 1 heure.

Montreuil-Bellay, à Saumur, à la mairie, jeudi 8 décembre, 9 heures.

Vihiers, à Vihiers, à la mairie, vendredi 9 décembre, 9 heures.

Doué, à Doué, à la mairie, samedi 10 décembre, 9 heures.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Monsieur le Directeur,

Je voudrais bien me taire, mais mon cœur brûle en moi.

Un gémissement s'exhale des forteresses d'Allemagne : un long cri funèbre poussé par la misère et la douleur.

Sœurs de France, avez-vous entendu ! ceux qui souffrent ainsi, ce sont les prisonniers de Wœrthe, de Sedan et de Metz : notre chair et notre sang.

L'Allemagne adoucit leurs maux de tout son pouvoir ; mais, oppressée de lourds fardeaux, la charité ne peut pas tout.

Nos frères sont affaiblis, ils sont dénués ; le froid les mord, la maladie qui les trouve épuisés par les privations les fauche grand train.

Resterons-nous inertes ? Va-t-on nous voir passives !

Sœurs de France, il faut des vêtements, il faut des cordons ; laissons les termes vagues : il faut des gilets, des chemises, des ceintures, des caleçons, le tout en flanelle ; il faut des bas de laine, des mouchoirs de poche, des couvertures chaudes ; il faut du vin rouge, du café, du chocolat, du cognac et du rhum ; il faut de l'argent pour acheter sur place les objets dont le port dépasserait la valeur.

Cherchez, trouvez, emplettez tout cela. Il ne s'agit pas d'une pitié chichement accordée ; il s'agit d'ouvrir sa bourse comme on ouvre son cœur : largement.

Une agence internationale pour les secours aux prisonniers français vient de s'ouvrir à Bâle (Suisse), 24, Kolhenbergesse, sous la présidence de M. le directeur Christ Sociés. Elle se charge de recevoir et d'expédier les envois.

Que chaque ville de France ait son comité correspondant, chaque village son association.

Aujourd'hui, pas demain, car nos prisonniers meurent, et le temps court.

Que les ballots, que les caisses, que les pièces d'argent et d'or arrivent par milliers, par centaines de mille ; et pourquoi ne mettrais-je pas le gros mot : le million !

Nos prisonniers s'adressent à nous. Avec la force que Dieu donne : Sauvons-les.

C^{te} de GASPARI.

Valleyres, près Orbe, canton de Vaux Suisse), ce 28 novembre 1870.

Le Comité de Saumur de la Société française de secours aux blessés militaires a l'honneur d'informer les habitants de l'arrondissement, que

L'Ambulance de Saumur est partie samedi 4 décembre, à la suite de la 1^{re} légion, emportant tout son personnel et son matériel complet, moins une tente encore inachevée, qui lui sera envoyée à la première occasion sous peu de jours. Elle porte le nom de Saumur sur ses voitures et le cachet saumurois sur ses drapeaux et ses brassards.

Pour le Comité,

Le Président, BINEAU.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

M. SICARD, dentiste, rue des Licés, 52, Angers.

Marché de Saumur du 3 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 21 36	Graine tréfle 50	—
2 ^e qualité. 74 20 53	— luzerne 50	—
Seigle 74 13	Foin (charr.) 780 170	—
Orge. 64 10 50	Luzerne — 780 160	—
Avoine. . . . 45 13	Paille — 780 65	—
Fèves 75	Amandes . . 50	—
Pois blancs. 80 38	— cassées 50	—
— rouges. 80 40	Cire jaune. 50 150	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. —	Blanc —	—
— chenevis 50	Demi-couleur —	—
— de lin. 50	Brun. —	—

COURS DES VINS

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id. 35 à 40
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1878.	1 ^{re} id. 30 à 40
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id. 30 à 35
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1870.	25 à 30

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.	60 à 70
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 90 à 110
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1870.	» à »
Varrains, 1870.	60 à 70
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1870.	55 à 60
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 50 à 60
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.